



Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 18 Absents : 11
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/08 du 18 décembre 2023

D. 2023/08-02 – INSTITUTIONS – Décisions de la Maire

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, CURIAL Sylvain, DIU Sandrine, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : ALIS Laure, BALLAND Sandrine.

Absents excusés : ALONSO Christophe, DUSSART Vincent, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MOINE Magali, SMIDTS Roberte.

Pouvoirs : BINET Pascale à DIU Sandrine, MARROT Cora à ARNAUD Olivier, PILIPCZUK Gregory à SIGAL Sandrine.

Les conseillers ont été convoqués le 12 décembre 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D. 2022/02-03 en date du 18 février 2022,

Madame la Maire informe le conseil qu'elle a pris les décisions suivantes, dûment publiées sur le site de la commune, après transmission en Préfecture :

DC 2023 06 04-E – CONVENTION AIRBUS pour l'année 2024 avec le Comité d'Entreprise d'Airbus qui prends en charge des dépenses d'accueils extrascolaires de leurs enfants à hauteur de 2.50 euros par demi-journée et 5 euros par jour.

DC 2023 07 01 - E- CONVENTION PISCINE, mise à disposition de la piscine municipale de L'Union pour les sorties piscine proposées par les écoles pour l'année scolaire 2023-2024.

DC 2023 07 02 – FL – PLAN DE FINANCEMENT TERRAIN DE GRANDS JEUX la Commune sollicite le concours de l'Etat, de la Région et du Département.

Financement	Montant Euros H.T de la subvention	Taux
CRTE/DETR	300 000 €	13.14% A solliciter
REGION	25 000 €	1.1% A solliciter
CD 31 _ CONTRAT DE TERRITOIRE	300 000 €	13.14% A solliciter
CD 31 _ Direction du Patrimoine	632 975 €	27.72% A solliciter
Autofinancement	1 024 858 €	44.9 30% A solliciter
TOTAL	2 282 833,00 €	100%

DC 2023 07 03 – FL – PLAN DE FINANCEMENT BOUCLE GÉOTHERMIQUE la Commune sollicite le concours du Feder et de l'Ademe.

FEDER	38.20 %	365 051.00 euros HT	A solliciter
ADEME	37.25 %	356 000.00 euros HT	A solliciter
Autofinancement	24.55 %	234 578.80 euros HT	

DC 2023 07 04 – FL –CONVENTION CLAS 2023-2024 de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif d'appui à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme
 Au registre sont les signatures*

La Maire,



Sandrine SIGAL

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.